

A.G. INVEST
SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 494 806 573,
dont le siège social est situé : 5 RUE DU MARCHE SAINT-HONORE 75001 PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le quinze juillet ,
à quatorze heures ,

Au siège social , 5 RUE DU MARCHE SAINT-HONORE 75001 PARIS

Monsieur Alexandre GRANDCHAMP, demeurant 3 RUE DE TRAKTIR 75016 PARIS

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 10 euros chacune émises par la société A.G. INVEST,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Alexandre GRANDCHAMP.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alexandre GRANDCHAMP, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

5 RUE DU MARCHE SAINT-HONORE
75001 PARIS

Nouvelle adresse :

8 RUE DE L'UNIVERSITÉ
75007 PARIS 07.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 8 RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS 07. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Alexandre GRANDCHAMP

